

(EU) UE/TRANSPORTS AERIENS: la Fédération européenne des travailleurs des transports ne veut pas d'une révision de la directive sur l'assistance en escale

*Bruxelles, 12/04/2006 (Agence Europe) - La Fédération européenne des travailleurs des transports (EFT) ne veut pas d'une révision de la directive sur l'assistance en escale qui date de 1996 et elle l'a fait savoir le 6 avril au Commissaire en charge des Transports Jacques Barrot. Le Commissaire Barrot avait organisé, sur deux jours, une rencontre avec onze partenaires du secteur aérien représentant les compagnies aériennes, les aéroports et les travailleurs, pour discuter de la politique aéroportuaire de l'Union européenne (voir aussi EUROPE n°9171).*

*L'accès au marché de l'assistance en escale (ravitaillement en carburant, transfert des bagages, etc.) est réglementé au niveau européen par la directive 96/67/CE qui prévoit une libéralisation progressive de ce secteur. Depuis, deux avant-projets de proposition visant à le libéraliser davantage ont circulé, dont l'un en tout début d'année. Même si ce document n'est pas officiel, puisqu'il n'a pas été adopté par la Commission, il a fait bondir l'ETF, opposée à toute révision de la directive 96/67 qui: 1) obligerait les aéroports et les compagnies aériennes qui fournissent des services d'assistance en escale à créer des sociétés indépendantes et à séparer juridiquement leurs services s'ils veulent poursuivre ces activités ; 2) augmenterait le nombre minimum obligatoire de prestataires de services indépendants par aéroports: de un actuellement à trois, voire quatre selon la taille de l'aéroport ; 3) ne contiendrait pas de dispositions assurant la reprise du personnel en cas de transfert d'activité d'une société prestataire de services à une autre.*

*Pour l'ETF, de telles mesures auraient des conséquences négatives sur le plan économique et social. La séparation juridique obligerait les aéroports et les compagnies aériennes, déjà soumis à la concurrence de prestataires de services indépendants depuis la directive 96/97, à externaliser leur personnel avec, à la clé, « des pertes d'emplois importantes » et, surtout, « de moins bonnes conditions de travail », a expliqué à EUROPE Serge Gentili, le Président du Comité Personnel Sol d'ETF. Le message de l'association semble avoir été bien compris par M. Barrot, qui s'est montré « assez à l'écoute » et « a compris qu'il fallait être prudents, qu'il fallait prendre en compte l'aspect social », a indiqué M. Gentili. Et il prévient: l'ETF a d'ores et déjà prévu, au cas où ses revendications ne seraient pas prises en compte, un plan d'action « calqué sur celui des dockers » qui, en janvier dernier, avaient violemment manifesté devant le Parlement européen à Strasbourg, contre la proposition de directive visant à libéraliser les services portuaires (EUROPE N° 9111).*

COPYRIGHT AGENCE EUROPE© NOT AVAILABLE FOR RE-DISSEMINATION